

## **Convocation du Conseil Municipal**

Le six juin deux mille dix-sept, le Conseil Municipal a été convoqué pour le  
lundi 12 juin 2017 à 18h30

### **Ordre du jour :**

- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme
- Révision des loyers du bâtiment de l'ancienne gendarmerie
- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- Tarif et durée des concessions applicables au columbarium
- Aménagement de voirie 2017
- Travaux TEPCV 2017
- Amortissements
- Décisions modificatives : budget général
- Prolongation poste adjoint administratif
- Postes adjoints techniques
- Questions diverses : Dans la mesure du possible, merci de les soumettre en avance à M. le Maire afin d'améliorer la pertinence des réponses à apporter.

### **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

### **de la Commune de ST-AMANT-ROCHE-SAVINE**

\* \* \* \* \*

L'an deux mille dix-sept le douze juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHASSAIGNE François.

**Présents :** MM. CHASSAIGNE François, JOUBERT Serge, GACHON Huguette, HERITIER Roland, DEROSY Marie-Pierre, POURCHER Michel, DELAPORTE Christine, GRAEL-BOIVIN Patrick, ALCALAY-RIOUX Fabienne, MENAGER Anthony, CAMBRAY Huguette, MONTALBANO Isabelle.

**Absents excusés :** MM. CHASSAIGNE André, BARRY Alexis, COMBRIS Josiane.

**Secrétaire de séance :** DEROSY Marie-Pierre.

### **Modification des statuts du S.I.E.G. du Puy-de-Dôme**

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune de Saint-Amant-Roche-Savine adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs en vigueur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent. D'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;
- D'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ;
- D'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L 5211-5 ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **Révision des loyers du bâtiment de l'ancienne gendarmerie**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, le montant des loyers mensuels des logements de l'ancienne gendarmerie comme suit :

- 1 appartement T3 : Loyer : 232,50 €
- 3 appartements T4 : Loyer : 296 €
- 1 appartement T5 : Loyer : 371,50 €

### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales**

Le Conseil Municipal choisit de reporter le choix du système de répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales à un conseil ultérieur.

### **Tarif et durée des concessions applicables au columbarium**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la réalisation d'un site cinéraire dans le cimetière communal, il convient de fixer les tarifs et la durée des concessions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe les tarifs du columbarium comme suit :
  - o Concession de 15 ans : 280 €
  - o Concession de 30 ans : 550 €
  - o Plaque funéraire : 20 €
- Décide que les recettes afférentes aux ventes de concessions seront inscrites :
  - o Pour 2/3 sur le budget communal
  - o Pour 1/3 sur le budget CCAS
- Fixe une taxe de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir de 30 € (plaque funéraire incluse)

### **Marché de travaux : aménagement de voirie 2017**

Monsieur le Maire informe que suite à l'appel d'offres concernant les travaux de voirie 2017, 3 offres ont été déposées : La commission d'appel d'offres, réunie le 18 avril 2017, propose de retenir l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne, mieux disante, pour effectuer les travaux d'un montant de 23 193,50 € HT, soit 28 312,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de retenir l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne et autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toute pièce utile.

### **Marché de travaux TEPCV**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des entreprises ont été consultées pour réaliser des travaux dans le cadre du programme TEPCV. Les entreprises les mieux disantes sont les suivantes :

| Bâtiment        | Entreprise       | Travaux                | Montant HT  |
|-----------------|------------------|------------------------|-------------|
| La Poste        | SARL IsoAuvergne | Changement des portes  | 7 118,74 €  |
|                 | MONEYRON J-P     | Local granulés         | 6 500,00 €  |
|                 | Gedimat          | Local granulés         | 1 228,11 €  |
|                 | Philippe FRAISSE | Remplacement chaudière | 20 885,08 € |
| Salle des fêtes | Technabat        | Isolation combles      | 4 323,09 €  |
|                 | Technabat        | Isolation extérieure   | 24 129,15 € |
|                 | Prométal         | Menuiserie             | 14 350,00 € |
| Ecole           | Prométal         | Changement porte       | 6 057,00 €  |
| Mairie          | SARL GOURCY      | Entretien chaudière    | 2 996,00 €  |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le choix de ces entreprises et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution des travaux.

## **Travaux de menuiserie appartements Gaspard des Montagnes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du programme de travaux TEPCV, il a été prévu de changer les portes et fenêtres des appartements de la résidence Gaspard des Montagnes.

Pour ces travaux, trois devis ont été réceptionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de retenir l'entreprise Compte Isolation, moins disante, pour effectuer les travaux de menuiserie à la résidence Gaspard des Montagnes d'un montant de 38 312,00 € HT, soit 45 974,40 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toute pièce utile

## **Amortissements**

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention d'équipement a été versée au collègue Alexandre Vialatte afin de participer à l'achat d'un congélateur. Il convient d'amortir ce bien dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit le mode d'amortissement linéaire et décide d'amortir la dépense sur 5 ans.

## **Décisions modificatives : budget général**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, les crédits prévus aux chapitres du budget de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le virement de crédits ci-dessous :

| <b>Augmentation de crédits</b> |      |         |            | <b>Diminution de crédits</b> |      |         |            |
|--------------------------------|------|---------|------------|------------------------------|------|---------|------------|
| Opération                      | Chap | Article | Somme      | Opération                    | Chap | Article | Somme      |
| 96 – machine à laver école     | 21   | 2184    | 5,00 €     | 103 - voirie                 | 23   | 2315    | 2 035,28 € |
| 122 – Poteau incendie          | 21   | 21568   | 2 030,28 € |                              |      |         |            |
|                                |      | Total   | 2 035,28 € |                              |      | Total   | 2 035,28 € |

## **Prolongation poste adjoint administratif**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de prolonger le poste occasionnel d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet sur un emploi de secrétaire de mairie jusqu'au 07 novembre 2017, dans les conditions fixées par délibération du 02 février 2017.

## **Postes adjoints techniques**

Monsieur le Maire informe que suite à des avancements de grade, les postes suivants seront créés au 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

- o Un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 35h00 ;
- o Un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 31h00 ;
- o Un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 28h15.

De plus, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique territorial du 10 juillet 2017 au 31 août 2017 pour une durée hebdomadaire de 9 heures.

## **Questions diverses :**

- **Ancienne décharge communale :** Il est rappelé que l'ancienne décharge est désormais fermée. Il convient d'orienter les usagers vers la déchèterie, et ce même pour les déchets verts.
- **Horaires de l'école :** un projet de décret concernant le retour possible de la semaine à 4 jours dans les écoles primaires est actuellement à l'étude au Ministère.

Le Conseil Municipal souhaite une consultation de tous les acteurs concernés par cette problématique afin d'en débattre lors d'un prochain conseil.

- **Circulation dans le bourg :** le Conseil Municipal souhaite que soient étudiées plusieurs solutions en vue de ralentir la circulation dans le bourg (radars pédagogiques, panneaux clignotants...)